

## Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

### Mandat régional

#### Rôle

Il émet un avis sur :

- la satisfaction des besoins en logement des différentes catégories de population,
- les orientations de la politique de l'habitat dans la région et des politiques locales,
- la programmation annuelle des aides publiques au logement et de la coordination des financements (Etat, établissements publics, collectivités, employeurs),
- les modalités d'attribution des logements locatifs sociaux,
- les politiques menées en faveur du logement des populations défavorisées.

Il est également consulté sur la répartition des crédits entre les établissements publics de coopération intercommunale et les départements délégataires en matière de logement, les projets de programmes locaux de l'habitat, les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées.

#### Composition

1er collège:

- président du conseil Régional de Bourgogne
- présidents des conseils généraux
- présidents des communautés urbaines et d'agglomération, présidents des communautés de communes

2ème collège :

- bailleurs sociaux : 5 sièges
- organismes payeurs des aides au logement : 4 sièges
- professionnels de la gestion et de la transaction immobilière : 4 sièges
- professionnels de la construction du logement, les entreprises du bâtiment, les maîtres d'œuvre : 4 sièges
- organismes œuvrant dans l'amélioration de l'habitat : 3 sièges
- établissement de crédit et les organismes collecteurs : 5 sièges

3ème collège :

- associations de locataires affiliées à un organisme siégeant à la commission nationale de concertation : 3 sièges
- associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement : 4 sièges
- partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction : 10 sièges
- autres organismes compétents en matière d'habitat : 6 sièges

#### Durée

72 mois

#### Renouvellement

Novembre 2020

#### Informations complémentaires sur la tenue des réunions

Fréquence : au moins une fois par an

Durée : 2 à 3 heures

*Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Joséphine MOREAU  
au 03 80 77 85 61 - [jmoreau@maisondesentreprises.com](mailto:jmoreau@maisondesentreprises.com)*